

À partir du 31.03.2023
-1 000 € pour MaPrimeRénov'

ÖkoFEN

En 2023, des aides financières très importantes !

Plusieurs dispositifs pour l'installation d'une chaudière à granulés

MaPrimeRénov', la Prime Coup de Pouce/CEE, la TVA à 5,5 % et l'Éco prêt à Taux 0 sont proposés.

Ces aides sont cumulables et conditionnées aux revenus des ménages.

Revenus « très modestes »	MaPrimeRénov'	+	Prime Coup de Pouce	=	jusqu'à 17 500 €* Reste à charge 10 % mini
Revenus « modestes »	MaPrimeRénov'	+	Prime Coup de Pouce	=	jusqu'à 14 800 €* Reste à charge 25 % mini
Revenus « intermédiaires »	MaPrimeRénov'	+	Prime Coup de Pouce	=	jusqu'à 9 400 €* Reste à charge 40 % mini
Revenus « aisés »			Prime Coup de Pouce	=	jusqu'à 4 000 €* Reste à charge 60 % mini

À SAVOIR : la prise en charge peut être de 100 % en cumulant des aides régionales !

Calcul incluant MaPrimeRénov' "chaudière" et "dépose cuve fioul" et Coup de pouce

Toutes les aides

MaPrimeRénov'*

JUSQU'À
20 000 €

Une prime en fonction de vos revenus

MaPrimeRénov' s'adresse aux propriétaires occupants et aux propriétaires bailleurs. En cas de remplacement d'une chaudière fioul avec dépose de la cuve, le logement doit être achevé depuis plus de 2 ans ; pour toute autre opération cette durée est de 15 ans.

Plusieurs primes MaPrimeRénov' sont cumulables entre-elles !

Exemple : MaPrimeRénov' « chaudière » + MaPrimeRénov' « cuve fioul » + MaPrimeRénov' « Système Solaire » dans la limite de 20 000 €, et d'un reste à charge minimum (voir au dos).

Chaudière à granulés :

- jusqu'à 11 000 €

Dépose cuve fioul :

- jusqu'à 1 200 €

Système Solaire Combiné (SSC) :

- jusqu'à 11 000 €

Chauffe-Eau Solaire Individuel (CESI) :

- jusqu'à 4 000 €

Une prime accessible pour les copropriétés : vérifiez votre éligibilité auprès de votre conseiller « France Rénov' » sur france-renov.gouv.fr.

Coup de Pouce/CEE*

JUSQU'À
5 300 €

Coup de pouce pour le remplacement d'une chaudière fioul, gaz ou charbon : cette aide est versée dans le cadre du dispositif des Certificats d'Economies d'Énergie (CEE). Elle se substitue au CEE quand elle est utilisée. Elle est valable pour une chaudière à granulés ÖkoFEN, en cas de remplacement d'une chaudière fioul, gaz ou charbon.

Situation 1 : remplacement d'une chaudière fioul

- 5 300 € (1) pour les revenus très modestes
- 5 000 € (1) pour les revenus modestes
- 4 000 € (1) pour les autres revenus

Prime valable à partir du 29.10.2022 et uniquement pour les opérations engagées jusqu'au 30.06.2023 et achevées au plus tard le 31.12.2023.

Situation 2 : remplacement d'une chaudière gaz ou charbon

- 4 300 € (1) pour les revenus très modestes
- 4 000 € (1) pour les revenus modestes
- 2 500 € (1) pour les autres revenus

Situation 3 : il ne s'agit pas du remplacement d'une chaudière gaz / fioul / charbon

La prime correspond aux CEE standards selon les conditions de ressources et la zone d'habitation.

À savoir : cette prime est un dispositif mis en place par l'Etat et valorisable auprès de nombreuses entreprises.

Une TVA allégée*

TVA
5,5 %

L'installation d'une chaudière à granulés de bois et/ou d'un système solaire thermique bénéficie d'une TVA réduite à 5,5 % pour un logement achevé depuis plus de 2 ans.

Éco-prêt à Taux zéro*

ÉCO-PRÊT
TAUX 0

Une procédure simplifiée

Un prêt à taux zéro pour faciliter le financement de votre installation, pour un logement de plus de 2 ans.

Les aides, en 1 clin d'oeil !

1 Déterminez votre catégorie de revenus

Seuils de revenus pour MaPrimeRénov' et prime Coup de Pouce*								
Nbre de personnes dans le ménage	Revenus «très modestes»		Revenus «modestes»		Revenus «intermédiaires»		Revenus «aisés»	
	Hors Île de France	Île de France	Hors Île de France	Île de France	Hors Île de France	Île de France	Hors Île de France	Île de France
1	< 16 229 €	< 22 461 €	< 20 805 €	< 27 343 €	< 29 148 €	< 38 184 €	> 29 148 €	> 38 184 €
2	< 23 734 €	< 32 967 €	< 30 427 €	< 40 130 €	< 42 848 €	< 56 130 €	> 42 848 €	> 56 130 €
3	< 28 545 €	< 39 591 €	< 36 591 €	< 48 197 €	< 51 592 €	< 67 585 €	> 51 592 €	> 67 585 €
4	< 33 346 €	< 46 226 €	< 42 748 €	< 56 277 €	< 60 336 €	< 79 041 €	> 60 336 €	> 79 041 €
5	< 38 168 €	< 52 886 €	< 48 930 €	< 64 380 €	< 69 081 €	< 90 496 €	> 69 081 €	> 90 496 €
+ 1	+ 4 813 €	+ 6 650 €	+ 6 165 €	+ 8 097 €	+ 8 744 €	+ 11 455 €	+ 8 744 €	+ 11 455 €

2 Vos aides

Montants des aides disponibles en fonction de votre seuil de revenus*								
	Revenus «très modestes»		Revenus «modestes»		Revenus «intermédiaires»		Revenus «aisés»	
	MaPrimeRénov'	Coup de Pouce	MaPrimeRénov'	Coup de Pouce	MaPrimeRénov'	Coup de Pouce	MaPrimeRénov'	Coup de Pouce
Aide chaudière	11 000 €	5 300 € (remplacement chaud. fioul) 4 300 € (remplacement chaud. gaz/charbon)	9 000 €	5 000 € (remplacement chaud. fioul) 4 000 € (remplacement chaud. gaz/charbon)	5 000 €	4 000 € (remplacement chaud. fioul) 2 500 € (remplacement chaud. gaz/charbon)	-	4 000 € (remplacement chaud. fioul) 2 500 € (remplacement chaud. gaz/charbon)
Aide dépose cuve fioul	1 200 €	-	800 €	-	400 €	-	-	-
Aide Système Solaire Combiné (SSC)	11 000 €	4 000 €	9 000 €	4 000 €	5 000 €	2 500 €	-	2 500 €
Aide Chauffe-Eau Solaire (CESI)	4 000 €	-	3 000 €	-	2 000 €	-	-	-
Plafond d'écrêtement	90 %		75 %		60 %		40 %	

Règles d'écrêtement : le gouvernement a fixé des règles plafonnant le montant total des aides à percevoir.

Le montant total cumulé des aides ne peut dépasser :

- 90 % du coût total des travaux TTC éligibles pour les ménages « très modestes », 75 % pour les ménages « modestes », 60 % pour les ménages « intermédiaires » et 40 % pour les ménages « aisés ».

Exemple : remplacement d'une chaudière fioul par une chaudière ÖkoFEN pour un montant de 18 000 € TTC. Un ménage « très modeste » peut prétendre à 11 000 € (MaPrimeRénov' chaudière) + 1 200 € (MaPrimeRénov' cuve fioul) + 5 300 € (prime Coup de Pouce), plafonné à 90 % du total des travaux éligibles, soit 16 200 € (5 300 € prime Coup de Pouce + 10 900 € MaPrimeRénov'). De plus, le montant cumulé de toutes les aides publiques et privées perçues ne doit pas dépasser 100 % de la dépense éligible.



Avec l'appli ÖkoFEN Aides, calculez vos aides en quelques clics !

Toutes ces aides sont cumulables, selon un mode de calcul précis. L'appli ÖkoFEN Aides, simple et gratuite, vous permet d'estimer le montant total auquel vous avez droit.

Pour installer l'appli, scannez le QRcode



***AVERTISSEMENT :** Mise à jour en janvier 2023. Les montants et les modalités décrits sur ce document sont indicatifs et peuvent changer selon les conditions en vigueur. Détails et conditions de ces aides financières sur www.okofen.fr ou <https://france-renov.gouv.fr/>,